

INSCRIPTION OBLIGATOIRE A L'UNIVERSITE

Depuis 2015, la loi impose pour les élèves fréquentant des classes préparatoires une inscription dans une faculté conventionnée avec l'établissement.

Trois conventions ont été signées par le Prytanée national militaire avec les facultés de Panthéon Sorbonne, Paris Nanterre et Le Mans Université.

Nous procéderons à une information sur les différentes facultés fin septembre début octobre.

Une fiche récapitulative vous sera remise afin de confirmer votre choix sur une de ces facultés.

Les procédures d'inscription étant différentes d'une université à l'autre, nous vous demandons d'attendre l'information avant de procéder à une quelconque inscription.

A titre d'information, en 2022, le montant de l'inscription s'élevait à 170 euros.

Afin de faciliter les démarches administratives, nous vous demandons de fournir le jour de la rentrée scolaire :

- Une photo d'identité récente format carte d'identité
- La notification du dossier social de l'étudiant (demandé au titre d'un établissement autre que le Prytanée (les lycées de la défense n'ouvrent pas droit aux bourses)

Une fois la faculté choisie, courant septembre, l'élève devra s'acquitter de la CVEC (décret relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation).

A titre d'informations :

Votre enfant ne peut prétendre aux bourses de l'enseignement supérieur au titre du Prytanée National Militaire.

Je vous invite tout de même à en faire la demande auprès de la DSE en sélectionnant les 3 universités avec lesquels le Prytanée est conventionné (Universités LE MANS, SORBONNE et NANTERRE).

Si vous remplissez les critères sociaux demandés, vous recevrez une notification provisoire qui vous permettra éventuellement de bénéficier d'une exonération de la CVEC (contribution obligatoire mais gratuite pour les boursiers).

Bureau Gestion Elèves